



Discours de M. Philippe ERRERA
Directeur chargé des affaires stratégiques du ministère de la Défense

Présentation de la politique de défense et de sécurité de la France en Asie-Pacifique

Hôtel de la Marine
10 avril 2014

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les officiers généraux,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je souhaiterais tout d'abord vous remercier d'avoir bien voulu répondre à notre invitation à assister ce soir à cet événement, qui est l'occasion pour le ministère de la Défense d'exposer les intérêts, les engagements et l'action de la France en matière de sécurité en Asie-Pacifique. Mais avant tout, permettez-moi de remercier tout particulièrement l'amiral Rogel, pour sa présence parmi nous aujourd'hui mais aussi pour avoir permis l'organisation de cette rencontre à l'hôtel de la Marine, lieu qui se prête particulièrement à l'évocation de l'Asie-Pacifique.

J'imagine que cette initiative a pu sembler surprenante à certains d'entre vous : d'une part parce que le ministère de la Défense n'a pas pour habitude de se prononcer publiquement sur son action dans les grandes régions du monde, en dehors des crises ou conflits ouverts qui nécessitent l'intervention opérationnelle de nos forces armées ; d'autre part car l'attention de la France et de l'Europe a été plus particulièrement concentrée ces derniers temps sur des crises nées dans notre environnement proche : que ce soit en Afrique du Nord, en Afrique, au Proche-Orient et aujourd'hui en Europe orientale.

Ces crises sont naturellement d'une importance majeure pour la sécurité de la France et en termes d'engagements, à la fois politique et militaire de notre pays, mais elles ne doivent pas occulter le fait que les intérêts de défense et de sécurité de la France, puissance moyenne mais à capacités et responsabilités globales, dépassent le cadre de sa périphérie immédiate.

Alors que la sécurité de la France n'est pas directement menacée par des conflits potentiels en Asie-Pacifique, pourquoi choisir de s'exprimer devant vous sur le rôle de la France dans cette région en matière de défense et de sécurité ?

Tout d'abord parce que la sécurité de la France doit être pensée et articulée dans le cadre de la mondialisation, qui accroît les interdépendances et les vulnérabilités. La crise ukrainienne a aujourd'hui des incidences sur l'Asie-Pacifique, tout comme un conflit dans cette partie du monde affecterait inmanquablement les intérêts politiques, économiques et de sécurité de l'Europe et de la France.



Les risques et menaces transverses, tels que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la menace cybernétique, la piraterie maritime, les catastrophes naturelles, sanitaires ou technologiques ou encore la criminalité organisée internationale ne connaissent pas de frontières et leur intensité est aggravée par le développement impressionnant des échanges matériels et immatériels consubstantiel à la mondialisation. L'ampleur de ces défis nous impose désormais une conception beaucoup plus large de la défense et de la sécurité, ces deux concepts formant désormais un continuum.

Notre époque nous invite à prendre conscience de nos intérêts communs de sécurité et oblige également chacun à participer à la sécurité de ses partenaires, même si ceux-ci semblent géographiquement éloignés. C'est dans cet esprit que le document qui vous a été remis à votre arrivée a été élaboré. Consciente de ses capacités et de leurs limites, la France estime tout simplement pouvoir contribuer à la sécurité en Asie-Pacifique.

L'engagement de la France en Asie-Pacifique tient naturellement aux immenses opportunités qu'offre ce vaste ensemble géopolitique, qui a été le principal moteur de la croissance économique mondiale des dernières décennies. Les échanges commerciaux, les investissements, les coopérations de tout type et l'installation d'un nombre croissant de Français dans cette partie du monde ont contribué à renforcer très fortement les liens et les interactions avec notre pays.

Mais les tensions qui traversent l'Asie-Pacifique, liées à l'absence de règlement de litiges anciens mais aussi à la question de l'accès aux ressources et plus généralement à l'émergence de puissances qui bouleverse les équilibres de l'après-guerre, constituent autant de défis susceptibles d'affecter la paix, la stabilité et la prospérité de la région, dans les conflits potentiels dont la résonance serait mondiale.

C'est dans ce contexte que je vous propose de faire maintenant un très bref panorama de ce que la France estime être ses responsabilités, ses intérêts et son action en matière de défense et de sécurité dans la région, ces différents volets étant naturellement développés dans le document qui vous a été remis.

* *
*

En tant que puissance riveraine de l'océan Indien et du Pacifique, la France a des responsabilités particulières en matière de sécurité en étant membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle est aussi un allié traditionnel des Etats-Unis, qui jouent un rôle déterminant pour la stabilité de cette région.

Fidèle à ses engagements, à ses alliés, amis et partenaires, la France est profondément attachée à un ordre international fondé sur la paix, la justice et le droit. A ces divers titres, la France est directement concernée par les questions relatives à la paix et à la sécurité en Asie-Pacifique, quelles que soient les contraintes de la géographie, l'impact de la contrainte budgétaire ou les présupposés erronés sur la dimension économique exclusive que revêtirait la relation euro-asiatique.

Oui, nos intérêts économiques et humains sont importants, et aujourd'hui nos emplois sont aussi tirés par la croissance économique impressionnante des pays d'Asie, ce qui explique pourquoi nos ressortissants sont aujourd'hui plus nombreux à vivre en Asie-Pacifique (120.000 officiellement enregistrés) qu'en Afrique sub-saharienne. Oui, notre prospérité est devenue inséparable de celle de l'Asie. Et parce que c'est le cas, toute crise ou conflit dans l'un des deux continents affecterait inmanquablement les intérêts de l'autre. Cette interdépendance est fondamentale. Et c'est pourquoi notre engagement en faveur de la sécurité de la zone Asie-Pacifique a été réitéré dans le livre blanc sur la défense et la sécurité approuvé en avril dernier par le président de la République.

A enjeu global, réponse globale. La France entend contribuer, à la mesure de ses moyens, aux côtés de ses alliés et partenaires asiatiques, européens, et américains, à la sécurité régionale dans toutes ses dimensions.

La formidable dynamique dont ont bénéficié les pays d'Asie-Pacifique depuis trois décennies, et dont ils peuvent être fiers à juste titre, reste cependant susceptible d'être affectée par des facteurs de tension d'ordre divers, nécessitant une approche globale et une participation de toutes les puissances majeures pour en prévenir l'aggravation. Dans ce contexte, je voudrais aborder deux questions que nous observons avec une attention toute particulière :



Tout d'abord, la sécurité maritime. L'Asie-Pacifique se caractérise en effet par l'importance de ses espaces maritimes et des voies de communication qui les traversent, de la mer Jaune jusqu'au golfe Arabo-Persique.

Pour la France, la sécurité de l'océan Indien, voie d'accès maritime vers l'Asie et zone de transit majeure pour le commerce international, est de ce point de vue une priorité. Le fait que la première opération navale d'ampleur de l'Union européenne fut l'opération Atalante contre la piraterie en océan Indien, illustre d'ailleurs l'importance fondamentale que revêt cet océan non seulement pour la France mais aussi pour l'ensemble de l'Europe.

La France est présente sur tous les océans du globe du fait de ses départements et collectivités d'outre-mer. Ses capacités maritimes et navales se classent aux premiers rangs mondiaux. La protection de nos territoires et de nos ressortissants constituent une obligation première pour notre pays. Cela signifie que nous devons être en mesure de surveiller, de prévenir et éventuellement d'agir militairement face à une menace portant atteinte à l'intégrité de notre territoire et à la sécurité de nos ressortissants.

La France dispose en outre de la deuxième zone économique exclusive au monde après celle des Etats-Unis, pour l'essentiel dans le Pacifique et dans l'océan Indien : un espace de 11 millions de km², à l'écosystème fragile, dont les immenses ressources halieutiques, minérales et énergétiques doivent être surveillées et protégées.

Enfin, en tant que puissance maritime civile et militaire majeure, la France est dotée d'un savoir-faire acquis au fil des siècles et désireuse de partager son expertise et de contribuer à la sécurité de ces espaces maritimes communs. Elle est en particulier fondamentalement attachée au principe de liberté de la navigation.

Autre point que nous observons avec attention, les changements d'équilibres. Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant l'importance des transformations géopolitiques qui ont lieu en Asie-Pacifique et qui bouleversent les équilibres non seulement régionaux mais aussi mondiaux. Dans cette partie du monde où des contentieux géopolitiques souvent anciens nourrissent des tensions ou des conflits récurrents, de nombreux pays augmentent leurs dépenses de défense et modernisent leurs forces armées et ceci alors que l'architecture régionale de sécurité peine à agir efficacement pour prévenir les tensions entre Etats et les conflits de souveraineté.

Le renforcement de la présence militaire américaine dans la région peut contribuer à la maîtrise de ces tensions et faciliter la mise en place d'instruments de stabilité visant à assurer une gestion pacifique des différends. Mais l'engagement américain ne décharge pas la France de ses responsabilités. Nous entretenons des relations de confiance avec tous les pays de la région Asie-Pacifique, et parallèlement à notre action internationale dans le cadre de nos relations bilatérales, nous souhaitons approfondir notre action auprès des organisations régionales de sécurité. Dans ce contexte, l'approfondissement de la coopération régionale, notamment sous l'égide de l'ASEAN, le développement des mécanismes de prévention et de règlements pacifique des différends, ainsi que la mise en œuvre de mesures de confiance, nous semblent constituer des axes fondamentaux pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

Au cours des deux dernières décennies, la France a pris sa part, concrètement, à la sécurité régionale en participant à de nombreuses opérations dans le cadre de l'ONU, de l'Union européenne ou autres. Dans le premier, je rappellerai la participation de la France à la MIPRENUC et à l'APRONUC au Cambodge (1991-93), à l'INTERFET sous mandat de l'ONU au Timor oriental (1999-2000), aux opérations de secours lors du tsunami dans l'océan Indien en 2004-2005, plus récemment dans le Pacifique (cyclone *Evan* en décembre 2012 et cyclone *Haiyan* qui a frappé les Philippines en novembre dernier). D'autres opérations – comme notre engagement en Afghanistan ou dans le cadre de l'opération Atalante – illustrent à la fois notre capacité à agir et notre engagement au niveau politique.

Car en termes d'engagement, la France n'oublie pas qu'elle est membre du Commandement des Nations unies chargé du respect de l'armistice en Corée ni qu'elle a adhéré, à titre national en 2007, au traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est (« traité de Bali », 1976). Dans le Pacifique Sud, la France est partie aux Accords FRANZ (1992) et au QUAD (NZ, AUS, USA, FR) qui engage la France à participer à la coordination de l'aide civile et militaire apportée aux Etats insulaires du Pacifique victimes de catastrophes naturelles et, pour le second, à coordonner l'effort de sécurité globale dans le domaine maritime.

Au-delà de ses engagements dans des cadres multilatéraux participant à la sécurité régionale au sens large, la France entend contribuer, comme d'autres, au **renforcement des capacités de souveraineté** des Etats en Asie-Pacifique. Comme le rappelle le Livre blanc de 2013, « *l'ordre international requiert de chaque Etat qu'il assure la garde du territoire sur lequel il exerce sa souveraineté, non seulement pour le compte de son peuple, mais aussi pour celui de la communauté internationale. Face aux menaces comme aux risques, l'Etat est la première ligne de défense, le premier échelon de réponse. Que cet échelon soit inefficace, qu'il soit bousculé, et le problème à traiter prend aussitôt une dimension nouvelle et beaucoup moins maîtrisable* ».

Notre présence militaire dans la région Asie-Pacifique est limitée mais réelle. Alors que nos forces de souveraineté de l'océan Indien et du Pacifique comptent environ 5000 personnels, la présence française s'appuie également sur plusieurs bases militaires permanentes, de nombreux déploiements occasionnels, et un réseau dense d'attachés de défense et d'attachés de sécurité intérieure. Nous avons établi des relations de partenariat avec un grand nombre de pays de la région. La France a ainsi noué, au cours des années 1990, des dialogues de haut niveau et des partenariats stratégiques avec le Japon, la Chine, l'Inde, qui se sont étendus au cours des quatre dernières années à l'Indonésie, à l'Australie, à Singapour et au Viêt-Nam.

Ces partenariats sont en général concrétisés par des accords de coopération de défense qui reposent sur trois piliers :

- un **dialogue politico-militaire** à travers lequel nous pouvons établir des relations de confiance et échanger nos expériences et nos analyses sur le contexte stratégique régional et international et sur nos politiques de défense ;

- ensuite, une **coopération militaire**, dont l'objectif est de favoriser le développement d'un outil de défense efficace, à travers des échanges d'expériences, des visites d'autorités militaires ou encore des exercices militaires conjoints. Cette relation, en favorisant la connaissance mutuelle, peut également permettre une meilleure coopération dans le cadre des opérations de maintien de la paix ;

- enfin, **la coopération en matière d'équipements de défense, de R&T de défense et sur le plan industriel**. La France dispose d'une industrie performante, au meilleur niveau mondial sur un spectre très large de technologies et particulièrement apte à la coopération internationale et aux transferts de technologies. Cette coopération contribue au développement de capacités industrielles et technologiques de nos partenaires et, en conséquence à leurs capacités de défense globale, souveraine, afin de mieux répondre aux risques et menaces auxquels ils peuvent être confrontés. Notre action dans ce domaine s'exerce de façon responsable, pour un bénéfice mutuel (les exportations de défense en Asie-pacifique représentent environ le tiers de nos exportations totales au cours des dernières années, contribuant ainsi au développement de notre BITD) et bien entendu dans le respect de nos engagements internationaux.

Cette approche globale a permis de construire des partenariats de qualité, fondés sur la connaissance mutuelle, la confiance et des intérêts communs, démontrant la volonté française d'un engagement politique fort, responsable et de long terme.

Chers amis, comme vous le voyez, la France n'a pas décidé par caprice d'être davantage impliquée en Asie-Pacifique : c'est une politique de fond, engagée depuis deux décennies et qui s'approfondit année après année, parce que c'est une question d'intérêt, de responsabilité et de respect de nos engagements.

*

Je vous propose de retrouver tous ces éléments en détail dans la brochure qui vous a été distribuée, laquelle a été élaborée en étroite collaboration avec l'état-major des armées, la direction générale de l'armement ainsi qu'avec le ministère des affaires étrangères. Je les en remercie encore une fois. Je vous précise que les versions électroniques de ce document, en français et en anglais, seront consultables dès demain matin sur le site internet du ministère de la défense. Je vous remercie de votre attention et vous propose dès à présent d'engager un échange avec vous sur le thème qui nous réunit aujourd'hui, en vous priant de m'excuser de ne pas répondre aux questions d'actualité, qui ne relèvent pas de l'exercice d'aujourd'hui.